

ACTIVITÉ SPORTIVE

SPORTS DE GLACE - PATINAGE

- Test COVID ou visite médicale avant reprise d'activité fortement conseillé(e)
- Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée, pas d'attroupement (marquage au sol, barrières, rubalise, panneaux...) en collaboration étroite avec l'établissement et la collectivité
- Placer un accueillant à l'entrée pour filtrer les arrivées et le flux de personnes
- Définir un sens de circulation dans l'établissement (privilégier le sens unique afin de limiter les croisements)
- Accès aux vestiaires interdits
- Restauration interdite
- Venir en tenue de sport et avec son propre matériel sportif (patins, protège lame, bouteille, gants ...)
- Chaque pratiquant doit avoir son gel hydro-alcoolique, son masque et ses gants (désinfecter régulièrement mains et matériel)
- Proscrire l'utilisation de matériel pédagogique pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations au responsable encadrant)
- Désinfection régulière du matériel pédagogique et des équipements collectifs avec un produit désinfectant adapté
- Mettre à disposition du gel hydro-alcoolique à l'entrée de la piste de glace (organisateur) en permettant de respecter la distanciation physique et en limitant le brassage
- Tout contact interdit (encadrants et pratiquants)
- Garder une distanciation avec l'encadrant (2 mètres)
- Conserver les règles d'espacement pour les activités en déplacement sur glace (Cf. tableau)
- Le port du masque est obligatoire pour le(s) encadrant(s) qui ne pratiquent pas l'activité
- Ne pas toucher ou s'appuyer sur les balustrades, tapis, ou barrières de sécurité
- Les portes d'accès doivent être uniquement manipulées par l'encadrement

DISCIPLINES	AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE
<p>Disciplines d'expression :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Patinage artistique • Danse sur glace • Patinage synchronisé • Ballet sur glace 	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique individuelle au sol et sur la glace (contacts interdits) • Pratique en couple : travail solo et en parallèle uniquement (contacts interdits) • Groupe de 10 au maximum (athlètes et encadrants) • Distanciation : <ul style="list-style-type: none"> - 2 mètres minimum, en statique et en dynamique - 5 mètres pour une pratique moyennement intensive (recommandé) - 10 mètres pour une pratique intensive (recommandé) • Privilégier le matériel personnel • Désinfection régulière du matériel (musique, perches, plots, etc.) – Manipulé uniquement par l'entraîneur, avec un produit désinfectant adapté